



**SYMALIM
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT
ET LA GESTION DE L'ILE DE MIRIBEL JONAGE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021**

N° : 2021-051
OBJET : Demande de subvention auprès de la Direction Départementale des Territoires du Rhône pour l'animation du DOCOB du site Natura 2000 « Pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel Jonage » - Année 2022

Date de la convocation : **Judi 23 septembre 2021**

Secrétaire de Séance : **Mme POMMAZ**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois du mois de septembre, les membres du Comité Syndical du SYMALIM (syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage) se sont réunis. Cette réunion a eu lieu à la salle des fêtes de Saint-Maurice-de-Beynost en raison des mesures sanitaires et de distanciation physique.

Nombre de délégué-e-s : 30	Présent-e-s : 20	en droits de vote	: 64,5
Nombre de droits de vote : 105	Pouvoirs : 4	en droits de vote	: 20
	Votant-e-s : 24	en droits de vote	: 84,5

Liste des présent-e-s :

nombre de votes /délégué-e

METROPOLE DE LYON	M. ATHANAZE	5 + 10
	M. BENZEGHIBA	5
	MME CREUZE	5 + 5
	MME DEHAN	5
	MME FAUTRA	5
	M. GOMEZ	5
	MME GROSPERRIN	5
	M. QUINIOU	5
	M. RAY	5
	MME REVEYRAND	5
	M-SELLES	5
	M- VIEIRA	5

CONSEIL DEPARTEMENTAL AIN	M. GAITET	4
CCMP	M. GIRARD	1,5
	MME TERRIER	1,5
LYON	M. CHAPUIS	5,5
	MME TOMIC	5,5
VILLEURBANNE	M. BRISSARD	4
	M. VERMEULIN	4
DECINES-CHARPIEU	MME FAUTRA	3
	M. ALLOIN (SUPPLEANT)	3
MEYZIEU	M. QUINIOU	3
VAULX-EN-VELIN	M. FISCHER	3 + 5
JONAGE	M. BARGE	2
MIRIBEL	M. LADOUCE	2
BEYNOST	M. MANCINI	1
JONS	MME LE GREN	1
NEYRON	M. VINCENT	1
NIEVROZ	M. THIEBAUT	1
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	M. GOUBET	1
THIL	MME POMMAZ	1

Ont donné pouvoir :

M. Vieira à Mme Creuze

M. Gomez à M. Fischer

Mme Dehan à M. Athanaze

Mme Groperrin à M. Athanaze

Madame la Présidente expose,

Depuis 2009, le SYMALIM est la structure animatrice du site Natura 2000 « Pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel Jonage ».

Dans le cadre de la délégation de service public en cours jusqu'au 31 décembre 2022, le SYMALIM a décidé de confier à la SPL SEGAPAL le suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs,

Vu l'exposé de la Présidente,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** la Présidente à solliciter auprès de l'Etat (Direction Départementale des Territoires du Rhône) une subvention pour la réalisation de cette mission et à signer tous les documents y afférents.
- **DIT** que la recette pour l'exercice 2022 d'un montant prévisionnel de 20 811,28 € TTC sera inscrite au Budget principal Symalim – section de fonctionnement.
- **DIT** que cette recette sera reversée à la SPL Segapal qui porte les charges correspondantes en tant que délégataire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

La Présidente
Catherine CREUZE

